



HAL
open science

Les traces du Grand commentaire d'al-Fārābī à la Rhétorique d'Aristote dans la traduction arabo-latine de la Rhétorique par Hermann l'Allemand

Frédérique Woerther

► **To cite this version:**

Frédérique Woerther. Les traces du Grand commentaire d'al-Fārābī à la Rhétorique d'Aristote dans la traduction arabo-latine de la Rhétorique par Hermann l'Allemand. *Bulletin de Philosophie Médiévale*, 2012, 54, pp.137-154. 10.1484/J.BPM.1.103404 . hal-04040972

HAL Id: hal-04040972

<https://hal.science/hal-04040972>

Submitted on 23 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les traces du Grand commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique* d'Aristote dans la traduction arabo-latine de la *Rhétorique* par Hermann l'Allemand*

Résumé :

Cette étude se propose d'identifier — à la suite de W.F. Boggess qui avait emprunté des critères moins stricts pour les isoler — trois passages où Hermann l'Allemand, le traducteur de la version arabe de la *Rhétorique* d'Aristote en langue latine, a convoqué des extraits du Grand Commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique*, et deux notes où il mentionne le nom du philosophe arabe. Une édition de ces cinq passages est ici proposée à partir des deux seuls manuscrits qui ont conservé la traduction arabo-latine d'Hermann, ainsi qu'un commentaire qui les réinsère chacun dans leur contexte.

Hermann l'Allemand achève la traduction latine de la version arabe de la *Rhétorique* d'Aristote — conservée aujourd'hui dans deux manuscrits : Paris, Bibliothèque Nationale de France, Ms. lat. 16673 (saec. XIII), et Toledo, Biblioteca Capitulare, 47.15 (saec. XIII)¹ — à une date qu'il est impossible de préciser mais que l'on peut situer après 1240, puisqu'elle a été entreprise à la demande de Jean, chancelier du roi de Castille, alors archevêque de Burgos (1240-1246)². Cette traduction est publiée en 1256, en même temps que les *Didascalía in Rethoricam (sic) Aristotilis ex glosa Alfarabii*, traduction arabo-latine — par le même Hermann — du prologue du Grand commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique* d'Aristote³. La traduction arabo-latine de la *Rhétorique* aristotélicienne a été enrichie par Hermann d'extraits de commentaires d'al-Fārābī, Averroès et Avicenne à la *Rhétorique*, tant pour mettre en lumière le sens de la version arabe lorsqu'il n'apparaissait pas avec évidence, que pour compléter une traduction ou des exemples trop obscurs pour être conservés tels quels dans le latin.

Dans un précédent article — où l'on trouve une présentation générale des versions arabe et latine de la *Rhétorique* d'Aristote, des travaux d'Hermann l'Allemand et du milieu dans lequel il évoluait, ainsi qu'une description des manuscrits parisien (sigle P) et tolédan (sigle T) dans lesquels sont conservées les copies de la traduction arabo-latine de la *Rhétorique* par Hermann⁴ —, on a proposé :

1° d'identifier, à la suite de W.F. Boggess⁵, les passages du Commentaire moyen d'Averroès à la *Rhétorique* d'Aristote qu'Hermann insère dans sa traduction ;

* Je remercie Maroun Aouad qui m'a fait l'immense amitié de relire ces pages, ainsi que Ziad Bou Akl qui m'a aidée à retranscrire et à traduire certains passages des textes arabes cités ici. J'ai bénéficié à l'Institute for Advanced Study de Princeton (2012-13) des meilleures conditions de travail qui pouvaient m'être offertes pour achever la rédaction de cet article.

¹ Pour une description des deux manuscrits, voir F. WOERTHER, « Les citations du Commentaire moyen à la *Rhétorique* d'Aristote par Averroès dans la traduction arabo-latine de la *Rhétorique* d'Aristote par Hermann l'Allemand », *Mélanges de l'Université Saint-Joseph* 63 (2010-2011), 323-359 (p. 329-330). Les citations qu'Hermann a tirées du Commentaire moyen d'Averroès à la *Rhétorique* pour les insérer dans sa traduction de la *Rhétorique* sont conservées dans le manuscrit Firenze, Biblioteca Laurenziana, Plutei 90. Sup. 64 (saec. XV).

² Cf. Paris, BNF, Ms lat. 16673, f. 65^{ra} : *Opus presentis translationis Rethorice Aristotilis et ejus Poetrie ex arabico eloquio in latinum jam dudum intuitu venerabilis patris Johannis Burgensis episcopi et regis Castellae cancellarii inceperam, sed propter occurrentia impedimenta usque nunc non potui consummare* (J'avais commencé depuis longtemps le travail de la présente traduction, de l'arabe en latin, de la *Rhétorique* d'Aristote et de sa *Poétique* sous le patronage du vénérable père Jean, évêque de Burgos et chancelier du roi de Castille, mais en raison des obstacles qui se présentèrent, je n'ai pu jusqu'à maintenant l'achever).

³ L'édition par M. AOUAD et F. WOERTHER des *Didascalía in Rethoricam Aristotilis ex glosa Alfarabii*, accompagnée d'une traduction de notes et d'un commentaire, est en cours de publication.

⁴ F. WOERTHER, « Les citations du Commentaire moyen à la *Rhétorique* d'Aristote par Averroès... ».

⁵ W.F. BOGGESE, « Hermannus Alemannus's Rhetorical Translations », *Viator* 2 (1971), 227-250.

2° de comparer ces passages dans leur traduction latine par Hermann, aux passages, conservés en arabe, du Commentaire d'Averroès (en se basant sur l'édition de Maroun Aouad⁶), afin de

3° caractériser avec plus de précision la méthode du traducteur, et de

4° proposer une série d'équivalences des termes arabes et latins employés dans ces extraits.

Gaia Celli a de son côté examiné les passages qu'Hermann a empruntés au *Šifā'* d'Avicenne dans sa traduction de la *Rhétorique*⁷. Nous souhaiterions achever ici cette série d'analyses en étudiant les extraits qu'Hermann a tirés du Grand commentaire à la *Rhétorique* d'al-Fārābī pour les insérer dans sa propre traduction.

Il y a une quarantaine d'années, W.F. Boggess avait proposé d'identifier huit passages qui, dans la traduction arabo-latine de la *Rhétorique* par Hermann, feraient — explicitement ou non — référence à al-Fārābī :

« ... Les manuscrits fournissent un autre type de preuves des traductions rhétoriques d'Hermann. Au folio 69^{va}, le manuscrit de Paris a *Alfarabius, idest ordinem artificialem logices*, les trois derniers mots étant soulignés. Le manuscrit de Tolède (f. 36^{vc}) a simplement *Alpharabius*. Les mots précédents *Etenim ejus operatio* [T : *comparatio*] *fit in eo quod est ut hoc* [P : *hic*] *ex sermone, idest in eo in quo intenditur non esse artem*, correspondent à 1357 a 1-2, Ἔστιν δὲ τὸ ἔργον αὐτῆς περὶ τε τοιούτων περὶ ὧν βουλευόμεθα καὶ τέχνας μὴ ἔχομεν. La phrase qui suit immédiatement, *et in isto modo auditorum, idest qui non valent percipere res ab ordinibus pluribus et non faciunt sillogismum ex longiquo*, correspond à 1357 a 3-4, καὶ ἐν τοῖς τοιούτοις ἀκροαταῖς οἱ οὐ δύνανται διὰ πολλῶν συνορᾶν οὐδὲ λογίζεσθαι πόρρωθεν. Les mots isolés *ordinem artificialem logices* ne se trouvent ni dans le *Commentaire moyen* ni dans le *Kitābu 'š-šifā'i*. De plus, Hermann emploie le génitif grec, comme dans *logices*, exclusivement dans sa traduction d'al-Fārābī ; et finalement, l'analyse détaillée par al-Fārābī de la *Rhétorique* aurait situé ce passage dans la sixième et ultime section (1356 b 28 – 1358 a 35) du chapitre 2 du livre I. On peut donc raisonnablement suggérer que cette leçon est tirée de la citation d'Aristote par al-Fārābī, ou de l'exposé de celui-ci dans la deuxième moitié de ce même commentaire que la traduction d'Hermann a partiellement préservée. Le même type de conjecture permet d'expliquer également au folio 88^{vb} (41^{ra}) *Alfarabius. Vel in non reddendo vel in* [P add. : *non*] *aufferendo* (1372 b 7) ; au folio 100^{ra} (43^{rc}), *In alio. Ipsos amicos esse aut inimicos* (soulignés dans les deux manuscrits ; 1382 a 16) ; au folio 71^{vab} (37^{rc}), *In alio exemplari arabico ita habebatur. Verum ipsi non determinant nisi res per quas fit laus, et sunt virtutes, sive sit hoc dampnosum sive utile, et hoc est factum ipsorum ut plurimum. Sed ipsi quidem conficiunt ea per que fit laus ut plurimum* (1358 b 37 – 59 a 2) ; et au folio 67^{rb} *mg* (seulement dans le manuscrit de Paris), *probatio quod rethorica sit pars logices* (1355 a 3), qui se rapproche de la 'glose' (f. 193^{vb}), *hoc quod hic posuit pars est scientie logices* et de l'édition de 1481 (1^{va} 35-36), *hec quam hic posuit pars est scientie loice* (*sic*, FW). Au folio 94^{ra} (42^{rb}) cependant, *Alfarabius jurans* (1377 a 8) et *hoc dimisit Alpharabius* (1377 a 17) sont apparemment des exemples de serments, dans la mesure où les deux phrases s'insèrent parfaitement dans le contexte et que les deux extraits, incluant les noms, sont soulignés dans chacun des manuscrits. Peut-être l'élément le plus intéressant et qui offre le plus d'information est-il cependant une note marginale propre au manuscrit de Paris 133^{vb} (1409 a 24) : *Huc pervenit glosa Alfarabii* »⁸.

⁶ M. AOUAD (éd., tr., comm.), AVERROES, *Commentaire moyen à la Rhétorique d'Aristote*, Paris, 2007.

⁷ G. CELLI, « Some observations about Hermannus Alemannus' citations of Avicenna's *Book of the Rhetoric* », in A. BERTOLACCI, C. SCHOECK (éd.), *Proceedings of the International Colloquium 'The Manuscript Tradition of Avicenna's Kitāb al-Shifā': The Current State of Research and Future Prospects* (*Scuola Normale Superiore di Pisa, 22-24 September 2010*), *Oriens* 40.2-3 (2012), à paraître.

⁸ W.F. BOGGESE, « Hermannus Alemannus's Rhetorical Translations », 244-245.

Partant de cette rapide présentation, nous proposerons ici d'identifier les passages, dans la traduction par Hermann de la *Rhétorique*, qu'il convient d'attribuer avec certitude à al-Fārābī, en les éditant à partir de P et T — en proposant éventuellement certaines corrections — et en les réinsérant chacun dans leur contexte afin de considérer les raisons qui auraient pu pousser Hermann à faire appel ici au Commentaire d'al-Fārābī et non aux commentaires d'Averroès ou d'Avicenne.

Contrairement à Boggess, nous choisissons de n'attribuer à al-Fārābī que les passages qui citent explicitement le nom du philosophe, c'est-à-dire que nous laisserons de côté les quatre séquences suivantes :

a) P, f. 100^{ra} (= T, f. 43^c) : *In alio. Ipsos amicos esse aut inimicos.*

b) P, f. 71^{va-b} (= T, f. 37^c) : *In alio exemplari arabico ita habebatur. Verum ipsi non determinant nisi res per quas fit laus, et sunt virtutes, sive sit hoc dampnosum sive utile, et hoc est factum ipsorum ut plurimum. Sed ipsi quidem conficiunt ea per que fit laus ut plurimum.*

c) P, f. 67^{rb} mg (absent dans T) : *probatio quod rethorica sit pars logices.*

d) P, f. 193^{vb} : *hoc quod hic posuit pars est scientie logices.*

a) et b) ne font en effet pas référence au commentaire d'al-Fārābī, puisque le philosophe n'est pas nommé et que les expressions *in alio* et *in alio exemplari arabico* semblent plutôt se référer à une autre copie arabe du texte de la *Rhétorique* qu'Hermann a eue sous les yeux. Concernant c) et d), il est possible que ces deux citations soient tirées du Grand commentaire d'al-Fārābī, mais rien ne permet d'avancer cette affirmation avec certitude...

Après avoir relu les manuscrits P et T, nous avons relevé cinq mentions explicites du nom d'al-Fārābī — correspondant, selon nous, à trois extraits de son Grand commentaire à la *Rhétorique* et à deux remarques formulées par Hermann, sur le contenu ou l'étendue de ce Grand commentaire. Ces passages sont édités à partir de P et T, avec les méthodes d'édition qui ont été utilisées pour l'édition des passages tirés du Commentaire moyen d'Averroès⁹. Compte tenu du faible nombre de manuscrits pour cette tradition, il est impossible de proposer un *stemma* ou de décrire l'interdépendance des deux copies conservées ; en tout état de cause, aucune des deux copies ne dépend *directement* de l'autre. Voici toutefois les remarques que l'on peut formuler : P présente généralement de meilleures leçons par rapport à T, qui comporte des lacunes et des erreurs (sans compter l'altération de certains folios, due à l'humidité), mais il ne faut pas pour autant éliminer les leçons de T, qui permettent, à l'occasion, de corriger certains passages erronés de P. Les extraits étant de taille relativement réduite, il a été possible de mentionner dans les apparats les variantes orthographiques. La ponctuation du texte a été adaptée aux normes actuelles.

Les doubles traits verticaux dans les textes grec et arabe indiquent les endroits où Hermann a interrompu le cours de sa traduction arabo-latine de la *Rhétorique* pour y insérer les extraits tirés d'al-Fārābī ou les remarques qu'il formule à propos du Grand commentaire de celui-ci. Ces interventions d'Hermann ont été soulignées dans les extraits latins et leurs traductions françaises.

SIGLA

<...> : voluntariae est signum additionis

[...] : voluntariae est signum seclusionis

om. : *omisit*

⁹ F. WOERTHER, « Les citations du Commentaire moyen à la *Rhétorique* d'Aristote par Averroès... », 331.

EXTRAIT I.

Le premier extrait se situe dans un développement qu'Aristote consacre à la persuasion propre à la rhétorique, en la comparant avec la dialectique.

- Texte grec (I 2, 1356 b 34 – 1357 a 4) :

Car celle-ci (*sc.* la dialectique) n'extrait pas ses syllogismes des premières propositions venues (même les gens qui divaguent ont leurs idées), elle part de propositions qui font débat, la rhétorique, elle, de propositions qui font habituellement déjà l'objet de délibération. L'activité de la rhétorique porte sur des questions sur lesquelles nous sommes amenés à délibérer et pour lesquelles nous ne possédons pas de technique || ; elle s'adresse à des auditeurs incapables d'atteindre à une vue d'ensemble par de nombreuses étapes et de raisonner depuis un point éloigné (trad. Chiron¹⁰).

- Traduction arabe (Lyons¹¹, p. 11, l. 8-16) :

فإنها هي أيضًا تفعل السلجسة ليس من أي شيء كان، فإن هذا النحومًا قد نراه وقد ننطق بما شننا وهوينا، لكن تلك يُحتاج فيها إلى ذوات المنطق، فأما الريطورية فيحتاج فيها إلى التي قد أُعتيد قبولها والتصديق بها من قبل، فإن عملها فيما كان هكذا من الكلام، أي فيما قد نتعمد ولا تكون لنا فيه صناعة || وفي هذا النحو من السامعين، أي الذين لا يستطيعون أن يبصروا الأمور عن مراتب كثيرة ولا يفعل السلجسة من بعد.

En effet, elle aussi (*sc.* la dialectique) produit les syllogismes non pas de n'importe quelle chose, car cette manière vient de ce que nous avons pour point de vue ; or nous parlons de ce que nous voulons et désirons. Toutefois, on a besoin, dans celle-là, des choses possédant la logique, alors que, dans la rhétorique, on a besoin des choses que l'on admet et dont on est convaincu en fonction d'une habitude antérieure. Car son action concerne les propos qui sont ainsi, c'est-à-dire ce dans quoi nous cherchons à ne pas avoir d'art¹², || et cette sorte d'auditeurs, c'est-à-dire ceux qui sont incapables de voir les choses à partir de nombreux degrés et ne produisent pas le syllogisme à partir d'un point lointain¹³.

- Traduction arabo-latine (P, 69va, 15-28 [l. 24-26] ; T, 36vc, 70-82 [l. 79]) :

Neque etiam ipsa operatur sillogismum ex quacumque re contingit et hic¹⁴ quidem enim modus est ex hoc quod videmus et jam ratiocinamus per quod volumus et amamus, sed in illa indigetur logicalibus. In rethorica vero indigetur his¹⁵ quorum usitata est acceptio et quorum praehibita est credulitas. Etenim ejus operatio¹⁶ fit in eo quod est ut hoc ex sermone, id est in

¹⁰ P. CHIRON (tr.), Aristote, *Rhétorique*, Paris, 2007.

¹¹ M.C. LYONS (éd.), *Aristotle's Rhetoric. The Arabic Version*, Cambridge, 1982. L'édition de Lyons remplace la précédente édition de la version arabe de la *Rhétorique* : 'Abd al-Rahmān Badawī, *Aristūṭālīs al-Khaṭāba, al-Tarjama al-'Arabiyya al-Qadīma*, Cairo, 1959.

¹² « En suivant le manuscrit : *allā*, et non l'émendation de Lyons *wa-lā* » (cf. M. AOUAD, in M. AOUAD [éd., tr., comm.], Averroès, *Commentaire moyen...*, III, 11, n. 10).

¹³ Traduction de M. AOUAD, in M. AOUAD (éd., tr., comm.), AVERROES, *Commentaire moyen...*, III, 44-46.

¹⁴ hic P : hoc T.

¹⁵ his P : hiis T.

¹⁶ operatio P : comparatio T.

eo in quo intenditur non esse artem — Alpharabius : id est ordinem artificialem logices¹⁷ — et in isto modo auditorum, id est qui non valent percipere res ab ordinibus pluribus et non faciunt¹⁸ sillogismum ex longinquo.

Car elle (*sc.* la dialectique) ne met pas en œuvre de syllogisme à partir de n'importe quelle chose existante, et c'est certes là en effet le mode qui provient de ce que nous voyons et sur quoi nous raisonnons au moyen de ce que nous voulons et aimons, mais dans celle-là (*sc.* la rhétorique), on a besoin de <propositions> logiques. Mais dans la rhétorique on a besoin de choses dont l'acception est habituelle et dont la valeur persuasive a été acquise antérieurement. En effet, sa mise en œuvre se réalise dans ce qui provient comme cela du discours, c'est-à-dire dans ce dans quoi il est signifié qu'il n'y a pas d'art — al-Fārābī : c'est-à-dire l'ordre technique de la logique — et devant ce mode d'auditeurs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas capables de percevoir les choses à partir de nombreuses étapes et ne produisent pas de syllogisme depuis un point éloigné.

Commentaire :

La citation d'al-Fārābī apparaît dans le cours du texte de P sans mise en page particulière; l'expression *id est ordinem artificialem logices* est cependant soulignée. Le manuscrit T présente un pied-de-mouche bleu devant le nom *Alpharabius*, mais la citation d'al-Fārābī n'y a pas été conservée. Un pied-de-mouche rouge précède le texte *et in isto modo...*

La comparaison de la traduction arabe et de la traduction arabo-latine permet sans aucune ambiguïté de dégager du texte d'Hermann les propos qui doivent être attribués à al-Fārābī, dont le nom est explicitement mentionné. Évoquant ici la *materia* de la rhétorique, c'est-à-dire les sujets dont traite la rhétorique, Aristote affirme que ces sujets sont ceux sur lesquels on délibère et pour lesquels on ne recourt à aucune technique (ou art) propre. Autrement dit, celui qui utilisera les outils de la rhétorique devra s'efforcer de s'en tenir à la surface des choses sans entrer dans le détail des arts particuliers qui sont censés étudier l'objet dont il parle. La citation latine, probablement tirée du Grand commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique*, porte sur la façon dont il convient de caractériser l'activité propre à la rhétorique : elle concerne les objets sur lesquels on délibère, cette délibération ne relevant pas d'une technique ou d'un art particulier à un certain type d'objets (on pourra par exemple délibérer, de façon rhétorique, de sujets qui appartiennent à un champ spécifique — comme celui de l'art médical — sans pour autant recourir aux prémisses de cet art particulier qu'est la médecine). Par cette remarque, al-Fārābī met en avant le fait que la rhétorique ne suit pas l'ordre logique de composition des syllogismes (par exemple l'énumération des chaînes de syllogismes, ou le fait de ne pas camoufler les prémisses fausses).

EXTRAIT II.

Le deuxième extrait se situe en *Rhét.* I 12, chapitre où Aristote énumère sous forme de catalogue les différentes dispositions de ceux qui commettent des injustices.

• Texte grec (I 12, 1372 b 2-8) :

Et tous ceux pour qui les injustices apportent un profit sûr, alors que les châtiments s'arrêtent aux reproches. Et ceux à qui, au contraire (*sc.* de ceux qui recherchent le profit), les injustices valent un éloge, par exemple si elles ont eu comme effet collatéral la vengeance de

¹⁷ id est ordinem artificialem logices *om.* T.

¹⁸ faciunt P : fatiunt T.

leur père ou de leur mère, comme pour Zénon, alors que la punition se borne à une amende, à l'exil ou à quelque chose du même genre. Car si l'on commet l'injustice, c'est pour ces deux motifs, et dans l'une ou l'autre de ces dispositions, || à ceci près que les auteurs ne sont pas les mêmes mais des personnes de caractères opposés (trad. Chiron).

• Texte arabe (Lyons, p. 62, l. 19 – 63, l. 6) :

والذين لا يلزمهم غرم في المنفعة وذلك يُظنّ أنّه للفتنة والهرج، وألا الذين يُؤدّيهـم الظلم إلى المدح والذكر، كما قد يعرض للمرء أن يأخذ بثأره في الأب وفي الأمّ معاً، كما فعل زينون، وأمّا الخسرانات والمضارّ ففي المال أو في الهرب أو ما أشبه ذلك، فقد يظلمون في الأمرين جميعاً، وذلك موجود لهم في جهتين || غير أنّه ليس لهؤلاء فقط، ولكن للذين أضادهم في الأخلاق أيضاً، ...

Et ceux à qui n'incombe pas un dédommagement <en raison du> profit <qu'ils ont tiré de leur action injuste>, et on pense ainsi que cela se produit dans la sédition et le désordre, et ceux qui commettent une injustice et finissent par être loués et célébrés, comme ce qui arrive à l'homme qui venge dans le même temps son père et sa mère, comme l'a fait Zénon, tandis que les dommages et les atteintes se réduisent à de l'argent ou à la fuite <en exil> ou ce qui ressemble à cela, commettent des injustices pour ces deux raisons, et cela existe pour eux dans les deux perspectives, || sauf que cela ne concerne pas ceux-là seulement, mais aussi ceux dont les caractères sont opposés aux leurs ...

• Texte latin (P, fol. 88v, col. b, l. 2-15 [l. 12-13] ; T, fol. 41r, col. a, l. 37-49 [l. 46-47]) :

Et illi quos non consequitur restitutio eorum quorum habuerunt utilitatem ut putatur in guerris et ceteris translationibus et illi quos famosos reddit et laudabiles injuria, quemadmodum jam accidit cum quis sumpsit vindictam sanguinis suorum in deceptione¹⁹ pariter patrum et matrum aliorum quemadmodum fecit talis ; dispendia autem seu dampna sunt aut in pecunia aut in effugando in exilium aut in consimilibus his²⁰. Injuriatur autem in utrisque rebus simul et hoc²¹ invenitur secundum duos modos — Alfarabius : vel in non reddendo vel in efferendo²². Non autem est hoc in istis solummodo, sed etiam in eorum contrariis secundum mores,...

Et ceux que ne suit pas le dédommagement de ceux qu'ils ont utilisés, comme <ce qui se passe>, pense-t-on, dans les guerres et autres perturbations, et ceux que l'injustice rend célèbres et dignes de louange, comme ce qui est déjà arrivé lorsque quelqu'un a vengé le sang des siens, tout en abusant dans le même temps d'autres pères et mères, comme l'a fait un tel ; or, les peines ou amendes consistent soit en <une somme d'> argent, soit en la fuite en exil, soit en des choses semblables à celles-ci. Or, on commet l'injustice dans l'un et l'autre cas à la fois, et cela se trouve selon deux modes — al-Fārābī : « ou dans l'absence de compensation ou dans l'exaltation ». Or, cela ne se réduit pas à ceux-là seulement, mais <concerne> aussi ceux qui leur sont contraires selon les caractères,...

Commentaire :

¹⁹ deceptione *correxi* : receptione PT.

²⁰ his P : hiis T.

²¹ hoc *om.* P.

²² in efferendo *correxi* : in auferendo T in non auferendo P.

Dans P, le nom *Alfarabius* apparaît précédé simplement de deux courts traits obliques ; aucune marque ne vient signaler la fin de la citation. Dans T, un pied-de-mouche bleu précède le nom *Alfarabius* ; aucun élément ne signale la fin de la citation.

La citation d'al-Fārābī, probablement tirée du Grand commentaire, vient éclaircir l'expression *duos modos* en explicitant ce qu'elle est censée recouvrir. Dans le texte d'Aristote, les deux « motifs » dont il est question renvoient au profit d'une part, mentionné dans le premier exemple (commettent une injustice ceux dont les actes — injustes — apportent un profit sûr, alors que les châtiments sont légers), et l'éloge ou honneur d'autre part (commettent également une injustice ceux dont les actes — injustes — ont comme effet collatéral une « belle action »). Les deux dispositions dont il est question sont alors celles de l'homme qui poursuit respectivement le profit ou l'honneur. La remarque d'al-Fārābī reprend elle aussi les deux cas mentionnés précédemment :

1° soit on commet l'injustice en ne dédommageant pas ceux contre qui on a commis l'injustice — c'est le cas dans lequel on ne compense pas (*in non reddendo*, « dans l'absence de compensation ») — où *reddere* fait écho à *restitutio* ;

2° soit on commet une injustice qui vaudra un éloge à celui qui la commet — c'est le cas où l'on tire de la gloire de son acte injuste (*in efferendo*, « dans l'exaltation »), si l'on accepte de corriger la leçon *aufferendo* de P et T en *efferendo* — où *efferre* fait écho aux deux adjectifs employés plus haut, *famosus* et *laudabilis*.

EXTRAIT III.

Le troisième extrait se situe en *Rhét.* I 15, dans un passage où Aristote mentionne, parmi les moyens de persuasion non techniques, les serments.

- Texte grec (I 15, 1377 a 7-11) :

En ce qui concerne les serments, on peut distinguer quatre cas (περὶ δ' ὄρκων τετραχῶς ἔστι διελεῖν), ou bien || (1) l'on soumet un serment à l'adversaire et l'on accepte celui qu'il dicte (ἢ γὰρ δίδωσι καὶ λαμβάνει), ou bien (2) l'on ne fait ni l'un ni l'autre (ἢ οὐδέτερον), ou bien l'on fait l'un mais pas l'autre (ἢ τὸ μὲν τὸ δ' οὐ), et dans ce cas soit (3) l'on soumet sans accepter (ἢ δίδωσιν μὲν οὐ λαμβάνει δέ), soit (4) l'on accepte sans soumettre (ἢ λαμβάνει μὲν δίδωσιν δὲ οὐ) (trad. Chiron).

- Texte arabe (Lyons, p. 79, l. 5-9) :

وأما الأيمان فإنها تنقسم أربعة أقسام، فإنه إما || أن يكون يُعطي الذي ينزل ويأخذ وإما ألا يكون يفعل واحدة من هاتين وإما أن يكون يفعل تلك ولا يفعل هذه. ثم من هذه المنزلة، إما أن يكون يُعطي ولا يأخذ أو يكون يأخذ ولا يُعطي.

Quant aux serments, ils se divisent selon quatre divisions, à savoir soit (1) il || donne ce qu'il abandonne et prend, soit (2) il ne fait aucune de ces deux choses, soit il fait l'une, mais pas l'autre ; ensuite, dans ce cas, soit (3) il donne sans prendre, soit (4) il prend sans donner.

- Texte latin (P : 94r, col. a, l. 5-12 [l. 6-7] ; T : 42r, col. b, l. 23-31 [l. 25-26]) :

Iuramenta autem quadripertita²³ sunt sive usitantur gratia quatuor partium. Aut enim ut Alfarabius : « jurans » det quod dimittit et aliud²⁴ accipiat, aut ut non faciat²⁵ unum istorum

²³ quadripertita T : quadripercita P.

duorum, aut ut faciat²⁶ illud et non faciat²⁷ istud ; deinde modus iste bipartitur²⁸ : aut enim ut²⁹ det et non accipiat, aut ut³⁰ accipiat et non det.

Or, les serments sont quadripartites ou sont employés en vue de quatre parties. En effet, soit (1) « celui qui jure » (al-Fārābī) donne ce qu'il abandonne et prend autre chose, soit (2) il ne fait aucune de ces deux choses, soit il fait l'une, mais pas l'autre ; ensuite, ce cas se divise en deux : en effet, soit (3) il donne sans prendre, soit (4) il prend sans donner.

Commentaire :

Dans P, comme dans T, l'expression *Alfarabius jurans* est simplement soulignée.

La mention d'al-Fārābī dans ce contexte indique un recours, de la part d'Hermann, au Grand commentaire pour expliciter le sujet de chacun des verbes conjugués employés dans les quatre cas distingués par Aristote. Ce sujet serait, d'après al-Fārābī, *jurans*, « celui qui jure, qui prête serment ». Dans le texte grec d'Aristote, le sujet n'est pas non plus explicité, mais semble plutôt renvoyer à l'orateur, qui ne se confond pas nécessairement avec la personne de celui qui prête le serment (dans le cas où, par exemple, l'orateur se référerait au serment prêté par un témoin qui soutient la position défendue par l'orateur).

La comparaison des versions grecque, arabe et latine de ce passage de la *Rhétorique* permet de constater l'intervention de trois modifications importantes :

— la présence de l'expression الذي ينزل / *quod dimittit* dans les versions arabe et latine, qui n'a pas de correspondant dans la version grecque telle qu'on l'a conservée ;

— l'insertion par Hermann, dans sa traduction latine de la *Rhétorique*, du terme *jurans* qu'il attribue à al-Fārābī ;

— l'ajout par Hermann du pronom *aliud*, complément d'objet direct du verbe *accipiat*, absent des versions grecque et arabe.

1° La présence du syntagme conservé sous la forme الذي ينزل (d'après l'édition de M.C. Lyons), peut :

a) soit indiquer l'existence d'un terme grec qui figurait dans la version originale d'Aristote qui a été traduite en arabe, mais qui a disparu du texte grec tel que nous le connaissons aujourd'hui ;

b) soit être considérée comme un ajout de la part du traducteur arabe — ou d'un copiste, lecteur, glosateur, ultérieur de la version arabe — qui aurait souhaité suppléer aux verbes يُعطي (gr. δίδωσι), يأخذ (gr. λαμβάνει),...etc. soit un sujet (« celui qui abandonne »), soit un complément d'objet direct (« ce qu'il abandonne ») que le sens de la phrase d'Aristote rendait nécessaire, mais qui n'était pas explicité dans le texte original.

Il est toutefois vraisemblable que la forme الذي ينزل ne coïncide pas avec la forme originale arabe — qu'on la considère comme une traduction du grec ou comme un ajout ultérieur —, dans la mesure où elle ne présente pas de signification satisfaisante une fois insérée dans le

²⁴ aliud P.

²⁵ faciat P : fatiat T.

²⁶ faciat P : fatiat T.

²⁷ faciat P : fatiat T.

²⁸ bipartitur P : bipertitur T.

²⁹ ut P : non T.

³⁰ ut P : non T.

contexte de ce passage (raison pour laquelle Lyons a suggéré, dans son appareil critique, la forme الذي يترك, dont le sens suscite cependant, une fois encore, des réserves)³¹.

2° La traduction par Hermann de la forme الذي ينزل (ou, comme le suggère Lyons, de la forme الذي يترك ?) par le latin *quod dimittit* indique que le Tolédan a interprété le syntagme arabe comme le complément d'objet direct, au neutre, du verbe يُعطي / *det* (Hermann a par ailleurs suppléé aussi un complément d'objet direct, *aliud*, au verbe suivant — *accipiat* — pour faire écho à cette première proposition). Mais, ne parvenant toutefois pas à attribuer au texte — même ainsi corrigé — une signification satisfaisante, Hermann s'est reporté au Grand commentaire d'al-Fārābī et a inséré le terme *jurans* dans la phrase pour suppléer le sujet, non explicité, des verbes *det*, *accipiat*... etc.

Comment interpréter, dans ces conditions, le terme *jurans* attribué par Hermann à al-Fārābī ? Est-il possible de reconstituer le texte arabe de la *Rhétorique* qui a été glosé par al-Fārābī dans son Grand commentaire, ou la lettre de son Grand commentaire lui-même ?

Le terme latin *jurans*, inséré par Hermann dans sa traduction de la *Rhétorique* peut être interprété comme la traduction d'une citation arabe — dont la reconstruction serait الحالف ou الذي يحلف — empruntée soit 1° à la version arabe de la *Rhétorique* commentée par al-Fārābī, soit 2° à la glose même que le philosophe développe après avoir cité les lemmes du texte aristotélicien.

1° Selon la première hypothèse, *jurans* serait la traduction latine d'une citation arabe tirée de la version de la *Rhétorique* qui a été utilisée par al-Fārābī, lequel cite en effet le texte d'Aristote sous la forme de lemmes avant de le commenter, conformément au mode opératoire du Grand commentaire³². Dans cette hypothèse, le passage de la version arabe de la *Rhétorique* utilisé par al-Fārābī pourrait se reconstruire en substituant au syntagme الذي ينزل (يترك) de l'édition Lyons le syntagme qui lui correspond au niveau syntaxique (c'est-à-dire une proposition subordonnée relative sans antécédent) et que traduit le latin *jurans* (الذي يحلف)³³ :

...فإنّه إمّا أن يكون يُعطي الذي يحلف ويأخذ وإمّا...

La substitution d'un syntagme par un autre est ici la seule option possible — même s'il reste difficile de rendre compte de la dégradation de la forme يحلف en يترك / ينزل (que ce soit par la forme commune de certaines lettres ou par des ponctuations absentes ou fautives). Il est en effet nécessaire d'abandonner l'idée d'une reconstruction du passage qui intégrerait dans le même temps le syntagme de l'édition Lyons الذي ينزل (يترك) et le syntagme الذي يحلف. Le passage du *Commentaire moyen à la Rhétorique* d'Averroès correspondant à cet extrait

³¹ On peut aussi faire l'hypothèse que l'expression الذي ينزل soit la forme — altérée — d'une annotation, en arabe, dont le but était d'indiquer une lacune dans le texte recopié.

³² Les premières lignes de ce Grand commentaire, conservées à la suite des *Didascalía in Rethoricam Aristotilis ex glosa Alfarabii*, indiquent que ce Grand commentaire (شرح) était *ad litteram* (على اللفظ). Voir l'introduction aux *Didascalía in Rethoricam Aristotilis ex glosa Alfarabii*, édition, traduction, introduction et notes par M. AOUAD et F. WOERTHER, à paraître. Sur le genre du Grand commentaire, voir G. ENDRESS, « Die wissenschaftliche Literatur », in H. GÄTJE (éd.), *Grundriss der arabischen Philologie*, II. Literaturwissenschaft, Wiesbaden, 1987, 400-506 et III. *Supplement*, 1992, 3-152 ; D. GUTAS, « Aspects of Literary Form and Genre in Arabic Logical Works », in Ch. BURNETT (éd.), *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts*, London, 1993, 29-76.

³³ Dans ce cas, *jurans* et *quod dimittit*, dans le texte latin d'Hermann, renvoient à la même expression originale en arabe : الذي يحلف (la première dans sa forme non altérée, la seconde dans sa forme altérée).

présente en effet l'emploi de deux formes verbales tirées de *حلف*, sans refléter la présence, dans le texte commenté, du syntagme (الذي ينزل (بترك)³⁴ :

وذلك أن الحالف إما أن يحلف ليعطي شيئاً ولا يأخذ شيئاً وإما، مثل ما يكون في البيوع، وإما

En effet, celui qui prête serment ou bien prête serment afin de donner quelque chose et de prendre quelque chose, comme ce qui a lieu dans les ventes, ou bien... (tr. Aouad).

La présence des deux formes *الحالف* et *يحلف* dans le Commentaire moyen indique qu'Averroès a probablement paraphrasé une version de la *Rhétorique* arabe proche de celle dont al-Fārābī s'est servi pour rédiger son Grand commentaire. Il est cependant concevable également qu'Averroès ait eu entre les mains une version analogue à celle du *Parisinus* 2346 et qu'il se soit inspiré du Grand commentaire de son prédécesseur, cette fois sans le nommer³⁵, pour lui « emprunter » le verbe *حلف*.

En interprétant *jurans* comme une citation du texte de la *Rhétorique* tel qu'il est commenté par al-Fārābī, cette première hypothèse permet de corriger le texte du *Parisinus* 2346, remplaçant la leçon fautive الذي ينزل (que Lyons a suggéré de corriger — sans succès — en الذي يترك) par la leçon conservée par al-Fārābī, الذي يحلف. Reste à savoir si ce syntagme a été intégré dans le corps du texte au moment où la *Rhétorique* a été traduite en arabe, s'il a été ajouté ultérieurement sous la forme d'une glose (mais avant la rédaction du Grand commentaire d'al-Fārābī), ou s'il était déjà présent dans la version grecque du traité d'Aristote³⁶.

2° Selon la seconde hypothèse, *jurans* serait la traduction d'une citation arabe — الحالف/الذي يحلف — tirée cette fois non plus du texte de la *Rhétorique* repris par al-Fārābī dans son Grand commentaire, mais de la glose elle-même que le philosophe déroule, après avoir cité le lemme extrait du traité d'Aristote. Trois cas sont ici à distinguer : le commentaire proprement dit d'où est tirée la citation mentionnée par Hermann permettrait à al-Fārābī soit a) d'explicitement un élément qui reste sous-entendu dans le texte d'Aristote, soit b) de corriger le texte d'Aristote sur lequel il s'appuie, soit c) de gloser un élément du passage de la *Rhétorique* qu'il vient de citer.

a) Explicitation

Dans le premier cas, al-Fārābī aurait suppléé, dans sa glose, une formule du type الذي يحلف ou الحالف (correspondant au latin *jurans*) pour rendre plus explicite le sens du passage de la *Rhétorique*, où les verbes يأخذ، يعطي...etc. étaient dépourvus de sujet :

...فإنه إما أن يكون يعطي الذي يحلف/الحالف (الفارابي) ويأخذ وإما...

b) Correction

³⁴ AVERROES, *Commentaire moyen à la Rhétorique*, 1.15.47 (éd. AOUAD).

³⁵ Sur les cinq passages où Averroès s'appuie explicitement sur le Grand commentaire d'al-Fārābī, voir M. AOUAD (éd., tr., comm.), AVERROES, *Commentaire...*, I, 27-31.

³⁶ Dans le cas où la version arabe de la *Rhétorique* conservée par al-Fārābī refléterait un état du texte d'Aristote plus proche de l'original contre l'ensemble des manuscrits grecs qu'on a conservés, il conviendrait alors de suppléer ὁ ἰσχυρῶς. Les informations dont on dispose aujourd'hui ne permettent cependant pas de situer précisément la version arabe de la *Rhétorique* dans le *stemma* de la tradition de ce texte. Voir R. KASSEL, *Der Text der aristotelischen Rhetorik. Prolegomena zu einer kritischen Ausgabe*, Berlin, 1971.

On peut supposer, dans un deuxième cas, qu'al-Fārābī corrige dans sa glose une version (arabe) de la *Rhétorique* qui aurait coïncidé avec le texte édité par Lyons, et qu'il considère comme erronée. Le terme *jurans* (يحلّف الذي يترك) plutôt que الحالف dans ce cas) serait la correction, proposée par al-Fārābī, du syntagme (يترك) الذي ينزل du texte qu'il commente :

...فإنّه إمّا أن يكون يُعطي الذي ينزل (يترك) ويأخذ وإمّا...

الذي ينزل : *correxit* الذي يحلف *al-Fārābī*

c) Glose

Dans le troisième cas, proche du précédent, al-Fārābī gloserait la formule du texte de la *Rhétorique* (يترك) الذي ينزل par sa propre formule : الذي يحلف/الحالف. Dans ce cas, il faut avouer que la glose n'est pas très claire et que la formule glosée a sans doute été mal transmise.

...فإنّه إمّا أن يكون يُعطي الذي ينزل (يترك) ويأخذ وإمّا...

الذي ينزل : *scilicet* الحالف / الذي يحلف *al-Fārābī*

Que l'on considère le terme *jurans* comme une citation tirée du texte même de la *Rhétorique* dans la version qu'a commentée al-Fārābī ou comme une glose, une correction ou une explicitation par celui-ci du texte d'Aristote, on peut sans risque, et avec le soutien du Commentaire moyen d'Averroès, affirmer que la formule arabe qu'il traduit est en tout état de cause الذي يحلف ou الحالف.

NOTE I.

Un passage, correspondant à une remarque formulée par Hermann sur le Grand commentaire d'al-Fārābī, se situe en *Rhét.* I 15 : s'agissant des serments, Aristote y présente les arguments au moyen desquels on ne doit pas les accepter.

- Texte grec (I 15, 1377 a 15-19) :

On n'accepte pas parce qu'un serment se monnaie ; et parce que, si l'on était malhonnête, c'est alors qu'on l'aurait prêté, car il vaut mieux être malhonnête pour quelque chose que pour rien ; or si l'on jure, on gagnera, si l'on ne jure pas, on perdra : il se pourrait bien alors que le refus de jurer soit dû à la vertu et non à la crainte du parjure (trad. Chiron).

- Texte arabe (Lyons, p. 79, l. 14-18) :

فلننزل الأمر على أنّ اليمين في مال وإن هل كان ذلك فيحلف بنعم، وذلك أفضل، || وإن كان غشاً من أن يكون اليمين على غير شيء، لأنّه إذا حلف فقد يجب له وإذا لم يحلف فلا. فهذا الآن إنّما هو من أجل الفضيلة وليس من أجل أنّه حنث أو تعدّى اليمين.

Posons donc que le serment se fasse contre argent ; et parce que, si c'est le cas, on jurera qu'il en est ainsi, et cela est préférable — || quand bien même il y a fraude — <à la situation où> le serment ne porte sur rien, étant donné que si on jure, on est obligé, et que si on ne jure pas, on ne l'est pas. Et cela (*sc.* le fait de ne pas jurer), en réalité, ne se produit qu'en raison de l'honnêteté, non parce qu'on se parjurerait ou qu'on transgresserait un serment.

- Texte latin (P : 94r, col.a, l. 20-28 [l. 23] ; T : 42r, col. b, l. 40-48 [l. 42-43]) :

Ponamus ergo quod juramentum fiat in pecunia et quod si fuerit hoc jurabit quod sic [scilicet dicens utique]³⁷ et hoc potius est — hoc dimisit Alfarabius³⁸ — et quod timuerint ne juramentum fiat de nichilo propterea quod quando jurat, tunc pertinebit ei et quando non jurat tunc non. Istud ergo nunc non est nisi propter probitatem, non propterea quod pejeret aut transgrediatur juramentum³⁹.

Posons donc que le serment se fasse contre argent ; et parce que si cela a lieu, on jurera qu'il en est ainsi [c'est-à-dire en disant « tout-à-fait »], et cela est préférable — al-Fārābī a refusé cela — ; et parce que l'on craint⁴⁰ que le serment ne porte sur rien, étant donné que, si on jure, alors <le serment> lui importe (*sc.* à celui qui jure), et que si on ne jure pas, ce n'est pas le cas. Donc cela (*sc.* le fait de ne pas jurer) ne se produit en réalité qu'en raison de l'honnêteté, non parce que qu'on se parjurera ou qu'on transgresserait un serment.

Commentaire :

Dans P, comme dans T, l'expression *hoc dimisit Alfarabius* est soulignée, sans qu'aucune autre marque distinctive ne soit employée.

La traduction latine dépend d'une traduction arabe qui n'a pas respecté le sens du texte d'Aristote (peut-être le texte-source présentait-il une lacune, ou son sens était-il trop obscur pour pouvoir être traduit dans sa totalité), et a abouti à une simplification doublée d'une erreur. Du premier lieu proposé par Aristote (« et parce que, si l'on était malhonnête, c'est alors qu'on l'aurait prêté, car il vaut mieux être malhonnête pour quelque chose que pour rien ») ne subsistent, dans les traductions arabe (« parce que, dans ce cas, on jurera qu'il en est ainsi, et cela est préférable ») et latine (« et que si cela a lieu, on jurera qu'il en est ainsi, et cela est préférable »), que les idées de « serment monnayé » et de « préférable ». Al-Fārābī, qui a effectivement disposé ici d'une traduction arabe semblable à celle du manuscrit édité par Lyons, a indiqué dans son Commentaire son désaccord avec l'idée exprimée dans le texte, qui ne correspond pas au texte original d'Aristote. L'expression *hoc dimisit Alfarabius* ne doit pas, en effet, être interprétée comme une citation *verbatim* tirée du Grand commentaire, mais comme une remarque, intégrée par Hermann dans sa traduction, visant à indiquer, en substance, le contenu général de la glose d'al-Fārābī sur l'idée que le serment monnayé est préférable.

NOTE II.

Une note d'Hermann, qui n'a été conservée que dans P, fournit une information sur le Grand commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique*. Elle se situe *in margine*, face au texte latin de *Rhét.* III 9, 1409 a 24 (*Homines autem ponunt pondus totaliter decentia<m> distinctivam de distinctionibus itaque et qualiter se habeant ad pondera dictum est*), fol. 133v :

Huc pervenit glosa alfarabi.

La glose d'al-Fārābī est parvenue jusqu'ici.

³⁷ *scilicet dicens utique* est probablement une addition de la part d'Hermann, puisque cette portion de phrase n'a pas de correspondant dans le texte arabe et est introduite par *scilicet*.

³⁸ alfarabius P : alfarabius T.

³⁹ juramentum P : juramentur T.

⁴⁰ timuerint P : timuerit T. Le verbe *timere* provient d'une confusion, de la part d'Hermann, entre غش (fraude) et خشية (crainte).

Le caractère inachevé du Grand commentaire d'al-Fārābī à la *Rhétorique* avait été déjà mentionné par Hermann dans le prologue à sa traduction de la *Rhétorique* (P : 65r, col. b, l. 4-16 ; T : 36r, col. a, l. 32-44) :

Nec miretur quisquam vel indignetur de difficultate vel quasi ruditae translationis. Nam multo difficilius et rudius ex greco in arabicum est translata. Ita quod Alfarabius qui primus conatus est ex rethorica aliquem intellectum glosando elicere, multa exempla greca propter ipsorum obscuritatem pertransiens derelinquit⁴¹, et propter eandem causam multa dubie exposuit, et ut Avicenna⁴² et Avenrosd⁴³ estimant, propter hanc etiam causam glosam usque ad finem negocii non perduxit.

Et que personne ne s'étonne ou ne s'indigne du caractère difficile ou, pour ainsi dire, brutal de la traduction. Car c'est avec plus de difficulté et de brutalité qu'elle (*sc.* la *Rhétorique*) a été traduite du grec en arabe. Ainsi al-Fārābī, qui le premier s'est efforcé d'extraire, au moyen d'une glose, la signification de la *Rhétorique*, a abandonné de nombreux exemples grecs, les ignorant à cause de leur obscurité, et c'est pour la même raison qu'il exposa de nombreux points d'une manière incertaine et, comme Avicenne et Averroès le pensent, c'est pour la même raison qu'il ne poursuivit pas sa glose jusqu'à la fin de l'œuvre.

SYNTHESE

Les cinq cas où Hermann cite explicitement al-Fārābī ont permis de montrer que le recours au Grand commentaire du philosophe survient dans des cas précis et ponctuels qui n'engagent pas l'exégèse globale de la doctrine aristotélicienne, mais concernent essentiellement de courts passages, qui se concentrent presque tous dans le livre I de la *Rhétorique*⁴⁴. Hermann convoque en effet al-Fārābī soit pour souligner le caractère non logique de la *Rhétorique* (EXTRAIT I), soit pour expliciter le texte du Stagirite, dont le caractère râpeux et allusif de la traduction arabe rend quelquefois nécessaire l'expression de termes sous-entendus (EXTRAITS II et III). Parce qu'il cite le texte qu'il entend commenter sous forme de lemmes avant de passer à la glose proprement dite, le Grand commentaire est précisément la forme parfaite de traité qui permet de résoudre des problèmes purement textuels ; il semblerait d'ailleurs qu'Hermann recoure au texte même de la *Rhétorique* cité par al-Fārābī à l'intérieur d'un lemme plutôt qu'à sa glose pour reconstituer le sujet implicite d'une série de verbes (EXTRAIT III)⁴⁵. Deux notes, qui ne sont pas des citations, révèlent enfin des informations sur le Grand commentaire : al-Fārābī aurait marqué son désaccord avec le contenu d'un développement de *Rhét.* I 15 — la traduction arabe ayant abouti ici à un contresens ! — (NOTE I), et il aurait

⁴¹ derelinquit P : dereliquid T.

⁴² avicenna P : aviscenna T.

⁴³ avenrosd P : avenrosdi T.

⁴⁴ On peut formuler la même remarque pour les passages du *Commentaire moyen à la Rhétorique* d'Averroès utilisés par Hermann, qui sont tous extraits du livre I de la *Rhétorique*. Voir F. WOERTHER, « Les citations du *Commentaire moyen à la Rhétorique* d'Aristote par Averroès... ».

⁴⁵ La pratique qui consiste à recourir à un *Commentaire* pour émender l'édition ou la copie d'un traité se retrouve dans le cas de l'*Éthique à Nicomaque*. Le manuscrit qui a préservé la traduction arabe de ce traité d'Aristote (Fes, Qarawiyīn 2508/80 et 3043/80, daté de 1222/H. 619) contient trente petits fragments tirés du *Commentaire moyen* d'Averroès à l'*Éthique à Nicomaque*, dont la fonction principale consiste à corriger le texte d'Aristote. Voir F. WOERTHER, « Les fragments arabes du *Commentaire moyen à l'Éthique à Nicomaque* d'Averroès », à paraître.

interrompu la rédaction de son Grand commentaire en *Rhét.* III 9, 1409 a 24, peut-être à cause d'une traduction arabe trop raboteuse (NOTE II).